

# Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 janvier 2022

Début de séance : 19h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, le Maire

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER ; E. TRESCARTES ; P. LAMY-BOYET ; B. WEBER-DA CONCEICAO ; C. BLARDAT-KATOUI ; F. EUSTACHE ; C. GREGOIRE ; C. GUILLAUME ;

Absents ayant donné pouvoir : P. BARDEL a donné pouvoir à C. DECUYPER ; S. CIOLEK a donné pouvoir à P. LAMY-BOYET ; W. COLAS a donné pouvoir à E. TRESCARTES

Absents non excusés : H. CAPPELLAZZI ; A. DEGUY

Secrétaire de séance : P. LAMY-BOYET

Madame le Maire ouvre la séance et désigne ensuite un secrétaire de séance : Mme Pascale LAMY-BOYET.

## 1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2022 à l'unanimité.

## 2. Réhabilitation de l'école : attribution des lots

Madame le maire rappelle l'historique de ce projet et les évolutions apportées pour la réhabilitation de l'école communale. Suite à la consultation publiée le 10 décembre 2021, à la Commission d'Appel d'Offre (CAO) d'ouverture des plis du 23 décembre 2021.

VU la demande de pièces complémentaires, aux entreprises

VU la commission d'appel d'offre en date du 28 janvier 2022

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU le cahier des charges défini pour le marché cité en référence,

VU les offres présentées par les différentes entreprises mises en concurrence :

Pour le lot n°01 : **GROS ŒUVRE**

- L'entreprise MORESK, 23 route de Chamvres - 89300 JOIGNY

Lot n°04 : **CLOISONS SECHES / PLAFOND**

- L'entreprise MORESK, 23 route de Chamvres - 89300 JOIGNY
- L'entreprise SARL NAGLA PEINTURE, ZI de Véron - route de Passy-VERON

Lot n°05 : **CARRELAGE / FAIENCES**

- L'entreprise SARL LAPIED CARRELAGE, 4 rue des Caillottes - 89470 MONETEAU
- L'entreprise MORESK, 23 route de Chamvres - 89300 JOIGNY
- L'entreprise SARL NAGLA PEINTURE, ZI de Véron - route de Passy-VERON

Lot n°8 : **PEINTURE / SOL SOUPLE**

- L'entreprise SAS DELAGNEAU, 37 avenue Jean Mermoz – BP 10170 – 89000 AUXERRE
- L'entreprise SARL NAGLA PEINTURE, ZI de Véron - route de Passy-VERON

VU la proposition de rapport des analyses des offres du cabinet SICHR de l'Aube

VU la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 janvier 2022,

- Pour le lot 1, considérant que la société MORESK est la mieux disante,
- Pour le lot 4, considérant que la société SARL NAGLA PEINTURE est la mieux disante,
- Pour le lot 5, considérant que la société MORESK est la mieux disante,
- Pour le lot 8, considérant que la société SARL NAGLA PEINTURE est la mieux disante,

**Considérant** que les lots 2-3-6-7 n'ont pas été pourvus, il est nécessaire de relancer une nouvelle consultation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de conclure pour le lot 1 avec la société MORESK, un marché public d'un montant de 22 761.70 € HT soit **27 314,04 € TTC**.

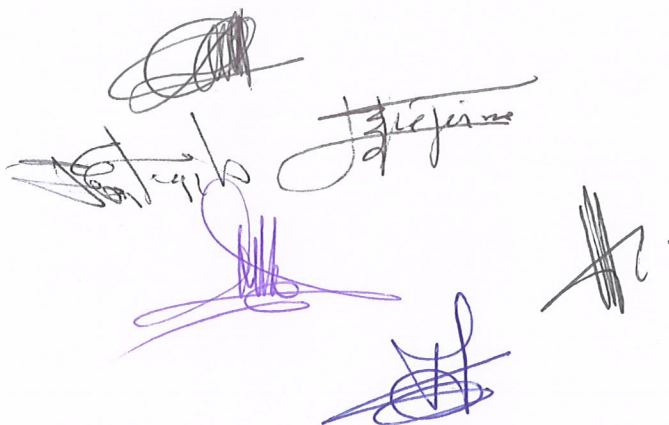
**DECIDE** de conclure pour le lot 4 avec la société SARL NAGLA PEINTURE, un marché public d'un montant de 16 480.00€ HT soit **19 7760.00 € TTC**.

**DECIDE** de conclure pour le lot 5 avec la société MORESK, un marché public d'un montant de 12 336.49 € HT soit **14 803,78 € TTC**.

**DECIDE** de conclure pour le lot 8 avec la société SARL NAGLA PEINTURE, un marché public d'un montant de 17479.54 HT soit **20 975,44 € TTC**.

**DIT** que les dépenses seront inscrites au BP 2022 du budget principal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.



Le Maire,

C. DECUYPER

